

S'feld' Blätt

Lettre d'information de la Commune de Feldbach n° 22 Septembre – Octobre 2023

Le mot du Maire La rentrée scolaire et la reprise des activités ont sonné la fin de l'été et les couleurs de l'automne s'installent progressivement. C'est la rentrée aussi pour les dossiers municipaux, même si l'activité ne cesse jamais. L'équipe municipale continue à œuvrer au mieux, pour faire avancer les dossiers et pour le dynamisme de Feldbach. Vous avez des propositions pour notre commune, pour améliorer le quotidien ? N'hésitez pas à venir rencontrer vos élus locaux en Mairie. Les échanges constructifs sont toujours bien accueillis. Je vous invite également à faire vivre nos associations, si vous n'êtes pas encore bénévole ou adhérent à l'une d'entre elles, franchissez le pas et devenez les artisans de la vitalité communale et du « bien vivre ensemble ». Je vous souhaite, au nom de l'équipe municipale, un bel automne et une bonne lecture de ce nouveau Blätt. **Bien à vous. Sylvie RENGER**



On ralentit à FELDBACH ! Mercredi 27 septembre, une écluse provisoire a été installée, rue de Bisel. Dans le cadre de l'étude globale de sécurité routière en traversée du village, il s'agit là d'une **simulation** grandeur nature qui sera en place pendant **3 semaines**.

Ce test, réalisé en partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace, vise à ralentir la circulation. Des contrôles réguliers et une synthèse seront effectués à l'issue de ce test afin d'en évaluer l'efficacité des futurs aménagements avant d'installer définitivement de quoi faire ralentir les automobilistes irrespectueux du code de la route et des limitations de vitesse en agglomération !

Aménagement de rue La portion de la rue d'Heimersdorf, empruntée au quotidien par le bus de transport scolaire, présentait depuis de nombreuses années des trous et des affaissements, signalés régulièrement par les utilisateurs. Les opérations de découpe, décroustage, évacuation, pose d'un nouveau siphon, dépose et pose des bordures en pavés, pose de tout-venant et de gravier et enfin application d'une couche d'enrobé ont été réalisées par la Société BRUETSCHY de SCHLIERBACH durant la seconde quinzaine du mois d'août, pour un montant total de 16 788.-€ TTC.



Tout savoir sur les travaux non déclarés On n'y pense pas toujours, mais de nombreux travaux, que ce soit pour installer une piscine, construire un abri de jardin, un carport ou encore une pergola, doivent être déclarés en Mairie avant d'être réalisés. Dans tous les cas, lorsque vos travaux **modifient l'aspect extérieur de votre habitat ou sa surface**, une autorisation d'urbanisme est obligatoire. La majeure partie des infractions aux règles d'urbanisme sont des délits qui engagent votre responsabilité civile et pénale et qui peuvent s'accompagner de sanctions financières.

Vous avez réalisé des travaux sans autorisation d'urbanisme ? Régularisez votre situation !

Décisions prises lors de la séance du Conseil Municipal du 19 Septembre 2023

Dévolement d'une conduite d'assainissement – Rue du Fossé : une ancienne situation doit être régularisée dans la Rue du Fossé. Une partie de la canalisation d'assainissement est située sur domaine privé. Il convient donc de procéder au déplacement sur le domaine public de la Commune. Le devis établi par l'Entreprise EN CER pour un montant de 19 969,34.-€ TTC est validé à l'unanimité. S'agissant d'un réseau unitaire, les coûts des interventions et travaux sont répartis à 40% du montant pour la Commune et 60% du montant pour la Communauté de Communes SUNDGAU.

Acquisitions de terrains – Rue des Merles : les parcelles cédées à la Commune vont être actées à l'euro symbolique chez Maître STUDER Mary de Hirsingue (remplacement délibération du 10/07/2023).

Mise en location de la chasse 2024/2033 : le Conseil Municipal a pris acte de la décision des propriétaires consultés concernant l'abandon du produit de la chasse.

Décision budgétaire modificative : les locataires du logement situé au-dessus de l'ancienne école, ont résilié le bail en date du 31/08/2023. Les crédits sont insuffisants à l'article 165 « Dépôts et cautionnements » du BP 2023 pour un montant de 220.-€ afin de leur restituer le dépôt de garantie.

ONF – Point de situation : après un point de situation avec la nouvelle garde-forestière, Mme BAY Hélène, le Conseil Municipal modifie le programme pour les coupes de l'année 2023 et décide de n'effectuer aucune coupe en parcelle 7 (128m³ en bois d'œuvre et 120 m³ en bois d'industrie et de feu). Après plusieurs rappels, trois hêtres secs en parcelle 10 et un mélèze menaçant parcelle 11 seront coupés.

Protection contre la foudre – Eglise : une remise en conformité aux normes actuelles doit être effectuée sur les installations de protection contre la foudre à l'Eglise. Un devis établi par la Société PROTIBAT de MUNDOLSHEIM d'un montant de 13 395,60.-€ TTC a été validé par le Conseil Municipal.

Souscription d'un emprunt : afin d'assurer le financement des travaux à la Mairie, le Conseil Municipal valide la proposition établie par le Crédit Mutuel pour un montant de 200 000.-€ sur 20 ans.

Cimetière : le dernier renouvellement des concessions date de 2014. Après vérification, il apparaît que pour une trentaine de concessions, ce renouvellement n'avait pas été effectué et que les titres de recette n'avaient pas été émis. Un courrier sera adressé aux concessionnaires concernés pour régularisation.

Bouches d'incendie : un contrôle a été effectué par la Société DETECT'O de ILLZACH, le poteau d'incendie Rue de la Forêt nécessite une réparation et est provisoirement placé en hors service.

Tas de gravats, de terre, palettes et autres : des dépôts sauvages sont régulièrement constatés à différents endroits sur le ban communal, ce qui est strictement interdit. Tout contrevenant identifié pourra être sanctionné.

Extinction nocturne de l'éclairage public : la période d'extinction a été modifiée de 0h00 à 5h00.

Commission de contrôle des listes électorales : les membres sont nommés après chaque renouvellement des conseillers municipaux pour une durée de 3 ans et expirent ainsi à l'automne 2023. La commission est composée de trois membres, un conseiller municipal, un délégué de l'administration et un délégué désigné par le Tribunal Judiciaire (Titulaires + Suppléants).

Cérémonie commémorative de l'Armistice : elle aura lieu le Dimanche 12 Novembre 2023 à 11 heures devant le Monument aux Morts.

Vœux de la Nouvelle Année et repas des Aînés : est retenue la date du Dimanche 07 Janvier 2023.

Taille et entretien des haies En cette saison automnale, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les rues peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité. Afin d'éviter ces difficultés, il est rappelé aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.



Roulez doucement ne fait pas perdre son temps ! Pour la sécurité de toutes et de tous, dans les rues du village, la circulation est limitée **à 30 km/h**. Nos rues sont aussi utilisées par des piétons, enfants et adultes, des promeneurs, des joggeurs, des vélos, des trottinettes. Pensons à eux !

/!\ Plus on roule vite, plus la distance d'arrêt augmente. Et inversement.

/!\ Plus on roule vite, plus le champ de vision rétrécit. Et vice-versa.

Don du sang La collecte organisée à Bisel le 30 août 2023 a permis d'accueillir 31 donateurs de sang. L'EFS remercie toutes les personnes qui ont participé à cette collecte ! La prochaine collecte aura lieu à RIESPACH le 20 décembre 2023 de 16h30 à 19h30.





La Communauté de Communes SUNDGAU informe de l'ouverture officielle de **la Médiathèque du Rocher** à Ferrette depuis le **30 septembre 2023** ! Prenez le temps de vous inscrire **gratuitement** à la médiathèque pour pouvoir emprunter livres, magazines et DVD ou encore accéder aux ressources numériques de la Bibliothèque d'Alsace. Pour tout renseignement 3a route de Lucelle - 68480 FERRETTE – 03.89.40.29.39 mediatheque.rocher@cc-sundgau.fr

Ensemble Vocal ARPEGE Le Dimanche 29 octobre 2023 à 16h30 en l'église de Feldbach

L'ensemble vocal Arpège a été créé en 1992 et a donné son concert inaugural le 10 janvier 1993 en l'église de Feldbach. L'ensemble compte actuellement une trentaine de passionnés de chant choral du Sundgau et de la région frontalière. Le répertoire est composé de chants profanes, d'œuvres religieuses et de pièces de la liturgie orthodoxe, le tout faisant voyager de styles divers allant du XVI^e siècle à notre époque. Le but est de promouvoir le chant choral et de faire passer au public un agréable moment. Depuis sa création, l'ensemble vocal s'est produit avec succès en Alsace, en Bretagne, en Franche-Comté, en Moselle, en Allemagne, en Suisse et en Autriche. L'ensemble vocal donne régulièrement des concerts seul ou en s'associant à d'autres chorales, des musiciens ou encore à un orchestre. Pour le concert du 30^{ème} anniversaire, les choristes d'Arpège auront à nouveau le plaisir et le privilège de faire résonner leurs voix sous les magnifiques voûtes de l'église romane de Feldbach.



L'ensemble vocal Arpège recrute Les répétitions ont lieu le lundi de 20h à 22h à Hagenthal-le-Haut (un covoiturage est organisé) Contact : jeannine.burger@wanadoo.fr ou au 03.89.25.87.78



Nouvelles du conseil de fabrique La statue glorieuse a retrouvé sa place sur l'autel de la Vierge Marie le 14 août 2023, veille de la fête de l'Assomption. C'est une sculpture en bois tilleul polychrome et doré qui date du XVI^e siècle. Elle a été rénovée par Madame Ley, restauratrice d'objets d'art, selon l'éthique de la restauration d'œuvre d'art. Plusieurs travaux ont été effectués, après le nettoyage des surfaces peintes et dorées, elle a effectué des colmatages pour pouvoir la redorer à l'eau avec assiette à dorer et feuille d'or libre et patine. La facture à payer se monte à 2 682.-€. Le Conseil de Fabrique a eu des dons pour financer la somme et la recette du stand du conseil de fabrique organisé en 2022 à la Journée du Patrimoine a été utilisée pour ce même but. La 2^e statue est partie dans les ateliers de Madame Ley pour des travaux similaires.



Festival Voix et Route Romane L'après-midi du 26 août a commencé avec une visite guidée de l'église.

Elle s'est poursuivie par un beau moment de fête et de partage grâce aux danseurs de la Troupe Les Alouettes qui ont proposé un spectacle de danse participatif réunissant petits et grands.

Elle s'est clôturée avec les chants envoûtants de Contre le Temps, un ensemble à quatre voix formé à la Schola Cantorum Basiliensis qui participait pour la première fois au festival et qui a conquis le public, avec pour preuve les applaudissements nourris et les bis demandés.

Le temps de quelques heures, un voyage singulier dans le Moyen-Âge.

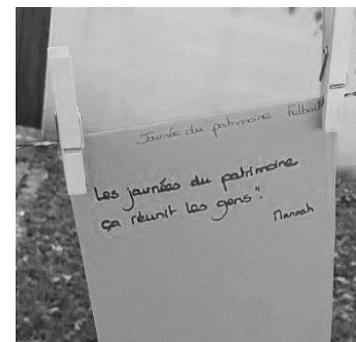




Journée du Patrimoine Une magnifique Journée du Patrimoine à Feldbach organisée le 17 septembre dernier par le Conseil Municipal dans et autour de notre église romane.

Marché de créateurs, animations et visite guidée ont rythmé la journée qui s'est terminée par un merveilleux voyage en Irlande avec les Chum's.

Le marché créatif s'agrandit d'année en année porté par le savoir-faire, la passion et le talent pétillant des artisans. Il y en avait pour tous les goûts : bijoux, coussins, espace bien-être, chapellerie, etc... Animé par le duo Elosmoz composé de Elodie et Angélo, les stands de tartes flambées, boissons, pâtisseries et crêpes tenus respectivement par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, le Foyer Rural et l'Association des



écoliers ont régalié les papilles des visiteurs. Tout à côté, les Initiatives du Cœur proposaient de chiner des livres d'occasion et le Conseil de Fabrique des objets sur le thème des chats.

Marie-Adrienne LEY, restauratrice d'objets d'art a présenté son métier autour de la statue de la Vierge glorieuse restaurée tout récemment et devant le tableau aux dimensions exceptionnelles du Christ en Croix peint par Sidler Heinrich Zacheus en 1698.

Fabienne MEDARD, artiste peintre a présenté avec beaucoup d'émotion le message transmis dans les œuvres exposées dans l'église à l'occasion du Chemin d'Art sacré en Alsace, sur le thème « Sacre Bleu ». La visite guidée des lieux menée a attiré des visiteurs, venus à la découverte et redécouverte de l'histoire de l'église.



Pour terminer la journée, une église pleine et un public charmé, venus pour certains de loin, pour un concert splendide des Chum's, pour la dernière étape de leur « Chapelles tour », avec un enregistrement en direct.

Du soleil et des soutires pour une journée du patrimoine réussie.

On se donne rendez-vous l'an prochain !

Communiqué de la CEA : L'entretien des lisières boisées aux abords des routes départementales

La fluidité du trafic routier et la sécurité des usagers constituent des priorités de la Collectivité européenne d'Alsace. Cette responsabilité est cependant partagée avec les propriétaires des parcelles forestières à proximité des routes départementales. Les arbres de votre propriété relèvent de votre responsabilité. En tant que riverain d'une route départementale, vous devez :

- Respecter une distance légale de 2 mètres minimum entre la route et les arbres ou les haies (plantations et branches).
- Entretien des arbres, arbustes et haies de votre propriété plantés au-delà de cette limite.

Évitez tout danger, notamment la chute de branches sur les routes, en prenant les mesures nécessaires :

- Surveiller l'état des arbres et procéder à des contrôles par des experts de manière préventive.
- Élaguer pour anticiper la chute de branches mortes ou la rupture d'arbres présentant des symptômes de fragilité ou de dépérissement.
- Intervenir avec un lamier ou par coupe sélective du 1er août au 14 mars en dehors de la période de nidification de la faune locale (hormis la sécurisation d'un site).

